

ANNAY SOUS LENS, LE 03 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE



N°259/2023
ARRETE PORTANT RESTRICTION DE
CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT



Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS, soussigné,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Vu l'autorisation obtenue par la CALL d'organiser un marché artisanal sur la Place Roger Salengro,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des administrés,

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} :

La circulation et le stationnement des véhicules et cycles seront interdits Place Roger Salengro le VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 de 8 h 00 à minuit,

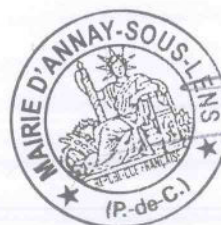
ARTICLE 2 :

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire d'ANNAY,
Les Services Techniques,
Madame le Commandant de POLICE de CARVIN sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

LE MAIRE,



Yves Terlat